



ETUDE SUR L'APPROPRIATION DU
CPF PAR LES ENTREPRISES, LES
SALARIES ET LES DEMANDEURS
D'EMPLOI DANS LE SECTEUR
ALIMENTAIRE

*Synthèse – Mobilisation du CPF par
les branches des **industries
alimentaires***

21 juin 2017 - Réf. : 1706.1

Etude sur l'appropriation du CPF dans le secteur alimentaire

Préambule : Rappel des conclusions globales de l'étude

► Une connaissance du dispositif CPF qui reste limitée

- Un manque de connaissance qui **freine le recours au CPF**, les actifs n'ayant pas encore le réflexe CPF pour leur formation
- Une insuffisance de connaissance qui reste d'ailleurs présente **même auprès de personnes ayant eu recours au CPF.**

► Un dispositif davantage mobilisé par les cadres et ingénieurs et moins pas les ouvriers

- Les **niveaux de qualifications les plus élevés** ayant une plus grande facilité d'accès à l'information et de compréhension des dispositifs

► De fait, un dispositif considéré par la majorité comme complexe

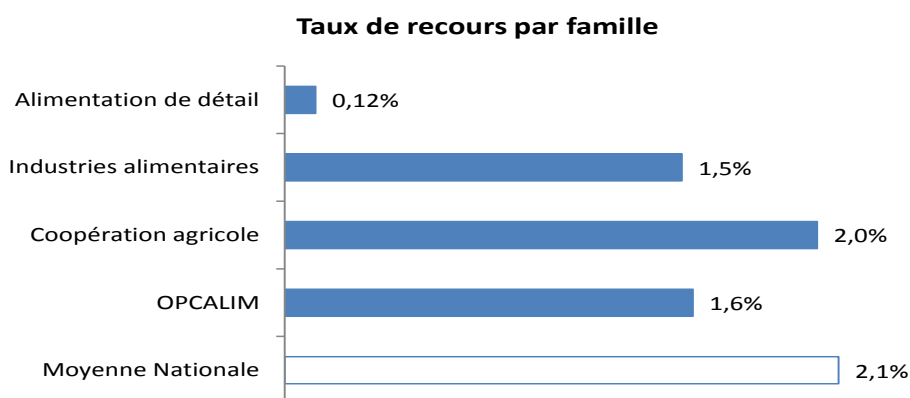
- De difficultés évoquées de compréhension :
 - de fonctionnement du compte sur Internet
 - du fonctionnement des listes
 - des modalités de financements et prise en charge des frais annexes
 - des procédures à suivre (et notamment, la complexité des dossiers à monter)

► Ainsi le constat de l'importance majeure du rôle des entreprises et des acteurs de l'emploi pour informer et accompagner les bénéficiaires

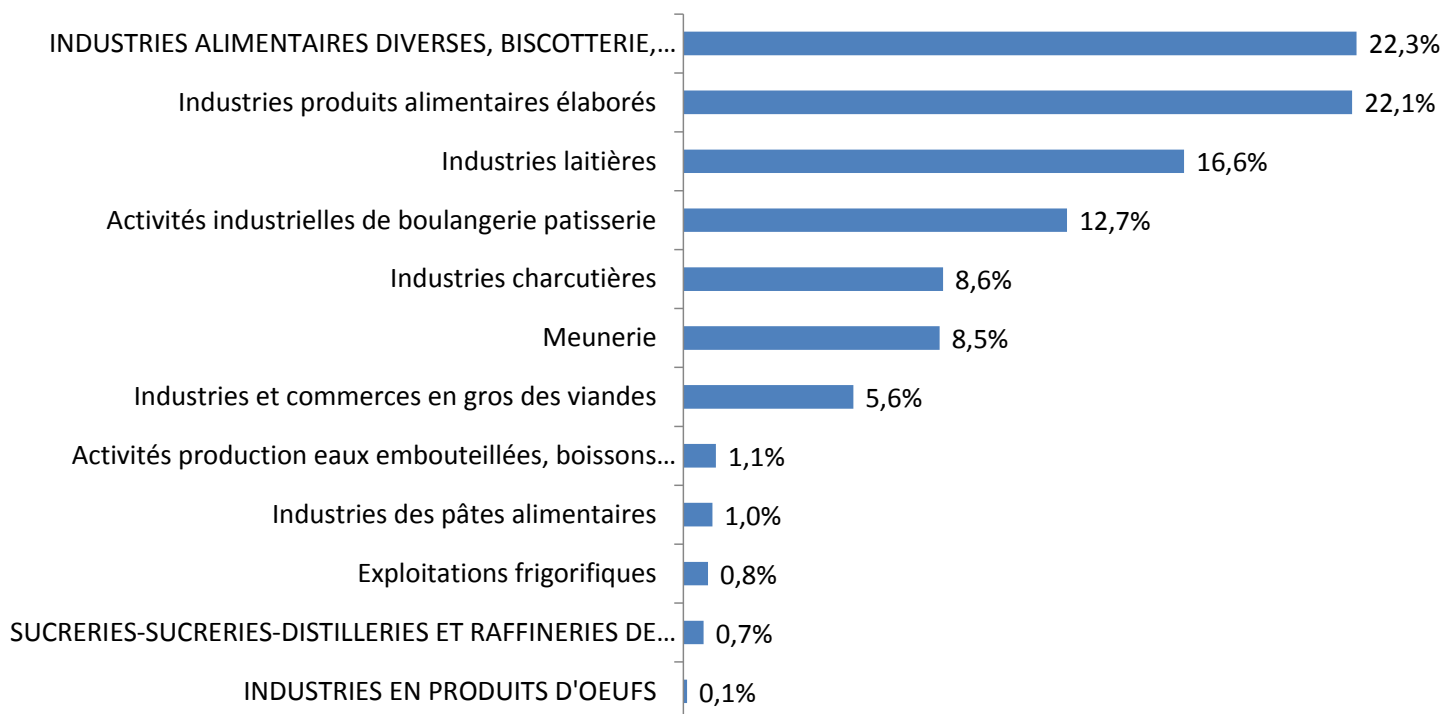
- L'employeur est le canal prépondérant de sensibilisation et d'information sur le dispositif pour le salarié ; les acteurs de l'emploi (APEC, APECITA, Pôle Emploi, CEP) jouent ce rôle pour les demandeurs d'emploi.
- Ils sont le plus fréquemment à l'origine de la mobilisation du CPF. Leur rôle d'accompagnement peut aller jusqu'aux démarches nécessaires pour monter un dossier CPF.
- Ainsi il apparaît influence importante de la taille de l'entreprise dans la mobilisation du CPF : les salariés des grandes entreprises partent plus facilement en formation via le CPF que ceux des TPE.

Constituées de grandes entreprises, les industries alimentaires ont un bon taux d'accès au CPF

- Le taux de recours au CPF des Industries alimentaires est dans la moyenne du secteur alimentaire, mais en dessous de la moyenne nationale



Mobilisation du CPF par les branches de l'industrie alimentaire

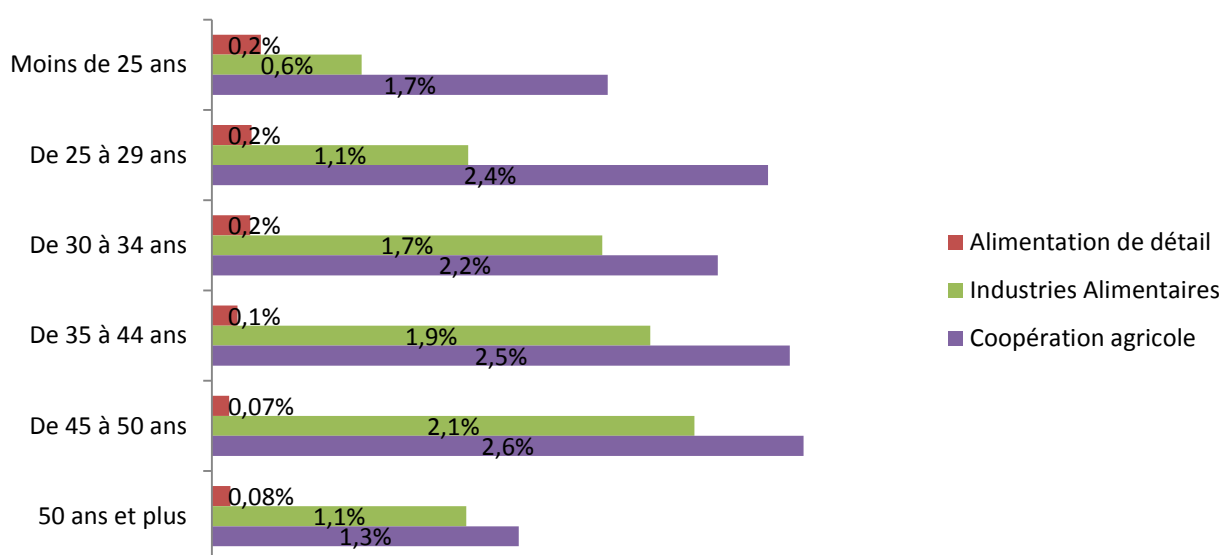


De même le profil du salarié a une forte influence sur sa probabilité de recourir au CPF

► Le taux de recours dans les industries alimentaires augmente avec l'âge

- avec un léger infléchissement chez les 50 ans et plus.

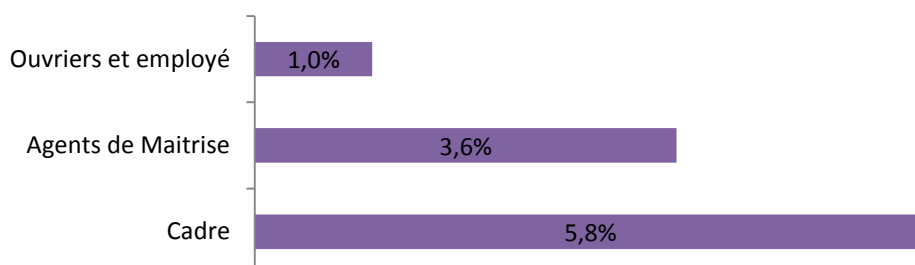
Taux de recours par catégorie d'âge et par secteur



► Dans les industries alimentaires comme ailleurs, le CPF est davantage mobilisé par les cadres que par les autres CSP

- Le taux de recours des cadres reste le plus élevé (6%).
- Pour mémoire, les cadres représentent, selon le rapport d'activité de 2014-2015, 9% des salariés des industries alimentaires.

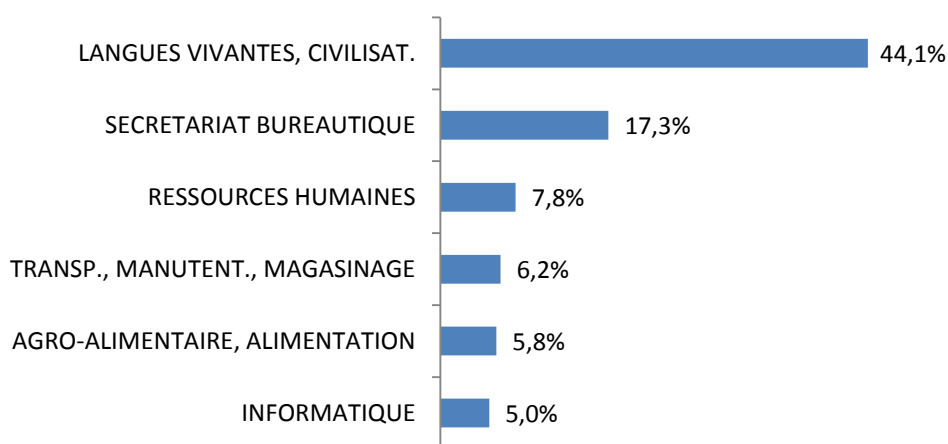
Taux de recours par CSP dans les industries alimentaires



Les formations mobilisées dans les industries alimentaires sont en majorité tournées vers les langues

► Le secrétariat et la bureautique viennent en deuxième place, avec 17%

Formations les plus suivies au sein des industries alimentaires



- Pratiquement aucune branche des industries alimentaires ne s'est écartée de cette thématique principale.

Branche	Thématique de formation la plus fréquente	% de cette thématique dans la branche
Activités industrielles de boulangerie pâtisserie	LANGUES VIVANTES	39%
Activités production eaux embouteillées, boissons rafraichissantes sans alcool et bières	LANGUES VIVANTES	51%
Exploitations frigorifiques	LANGUES VIVANTES	29%
INDUSTRIES ALIMENTAIRES DIVERSES, BISCOTTERIE, BISCUITIERIES, CÉRÉALES PRÊTES À CONSOMMER OU À PRÉPARER, CHOCOLATERIES,	LANGUES VIVANTES	50%
Industries charcutières	LANGUES VIVANTES	28%
Industries des pâtes alimentaires	LANGUES VIVANTES	45%
Industries et commerces en gros des viandes	AGRO-ALIMENTAIRE, ALIMENTATION	32%
Industries laitières	LANGUES VIVANTES	54%
Industries produits alimentaires élaborés	SECRETARIAT BUREAUTIQUE	31%
Meunerie	LANGUES VIVANTES	38%
SUCRERIES, SUCRERIES-DISTILLERIES ET RAFFINERIES DE SUCRE	LANGUES VIVANTES	74%